

REÇU LE
15 JUIN 2001

REQUETE

Tribunal de
Commerce de
Toulouse

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Toulouse

Monsieur Marc BELIN, agissant en qualité de Président du Directoire de la société « BELIN PROMOTION », Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.549.200€ dont le siège est à TOULOUSE (31000), 32 Rue du Rempart Saint Etienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro : 321 078 354,

Ayant pour avocat, la SCP « JEAN RAVINA ET ASSOCIES », demeurant 10 boulevard d'Arcole à TOULOUSE.

A l'honneur de requérir de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Toulouse

En application de l'article 121 du Décret numéro 67-236 du 23 mars 1967, une prorogation du délai de six mois prévu par les articles L 223-26, L 241-5 et L 225-100 du Code de commerce. En effet, l'assemblée devait se tenir le 30 juin 2001 au plus tard.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

La société vient d'être transformée en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance et la mise en place de nouvelles structures n'a pas permis la convocation de l'assemblée d'approbation des comptes dans le délai imparti.

La société souhaiterait disposer d'un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2001.

C'est pourquoi Monsieur Marc BELIN a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire pour l'approbation de ses comptes.

Fait à TOULOUSE
Le 13 juin 2001

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Toulouse

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société :
BELIN PROMOTION

A bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre pour approbation de ses comptes.

Fait à
Le

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, **Jacques RAIBAUT**, Président du Tribunal de Commerce de TOULOUSE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L.225-100 du Code de Commerce,

Vu l'article 121 du décret n° 67 - 236 du 23 mars 1967,

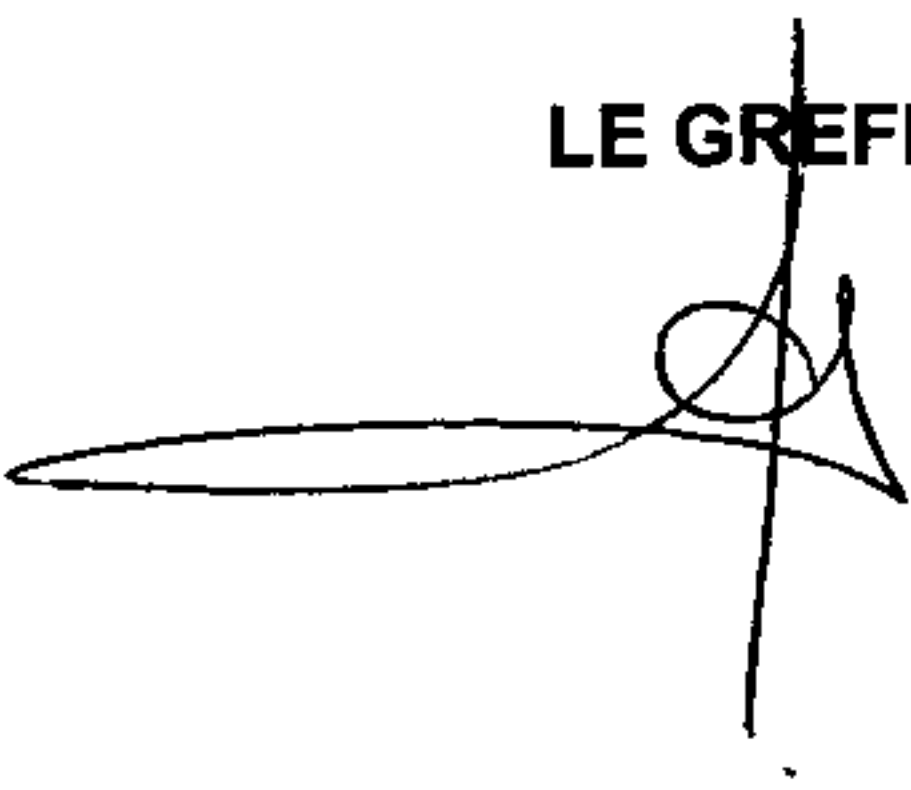
Prorogeons jusqu'au 30 Septembre 2001
le délai pour réunir l'assemblée générale ordinaire de la

**SA BELIN PROMOTION
32, Rue du Rempart Saint Etienne
31000 TOULOUSE**

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2000**.

Fait à Toulouse, le *19.06.01*

LE GREFFIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical line.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical line.